

FICHE SIGNALÉTIQUE

MALATHION 500 E

N° EPA : 4709

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Durant les heures ouvrables (UAP) : 1 800 265-4624
Après les heures ouvrables : 1 800 561-8273
Canutec (frais virés) : 1 613 996-6666
Chemtrec : 1 800 424-9300
Rapport d'exposition — Prosar : 1 800 301-7976

Rédaction : Irwin Schmidt, 1 800 265-4624

Date de publication : Avril 2005

Nom chimique : Malathion : S-1,2-bis(éthoxycarbonyl)éthyl O, O-diméthyl phosphorodithioate (IUPAC).
Cythion, Fyfanon – organophosphate

Usages du produit : Insecticide

2. INGRÉDIENTS DANGEREUX DU PRODUIT

Ingrédients dangereux (N° CAS ou UN)	Concentration	OLD ₅₀ (Rat)	DDL ₅₀ (Lapin)	CL ₅₀ (Rat)
Malathion (CAS : 121-75-5)	500 g/L	1 375 - 2 800 mg/kg	> 4 100 mg/kg	84,6 mg/m ³ /4H

3. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU PRODUIT

Apparence et odeur : Liquide couleur jaune clair avec odeur de solvant aromatique et légèrement de mercaptan

Poids spécifique : 1,035 @ 20 °C	Point d'ébullition : n/d	Densité de vapeur (air=1) : 0,029 (HRC-TM007)
Densité (g/ml) : n/a	Point de congélation : n/d	Tension de vapeur (mm) : 28,4 mm Hg (Reid-ASTM D323)
pH : 4,5	Solubilité dans l'eau : Émulsionne	Taux d'évaporation : < Acétate butylique

4. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : n/a

Point d'éclair °C (méthode) : 61,5 (TCC)

Agents d'extinction : Produit chimique sec, mousse, CO₂, eau pulvérisée ou embruns

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et des vêtements protecteurs. Combattre le feu avec le vent dans le dos. Si l'eau est utilisée pour combattre l'incendie, ne pas utiliser de jet puissant. Après l'incendie, les pompiers devraient se laver, changer de vêtements et décontaminer les vêtements et l'équipement utilisés avec une solution de chlore liquide.

Produits de combustion dangereux : Peut former des produits de phosphore et/ou de soufre dangereux. Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Vapeur et fumée peuvent être dangereuses ; évacuer les personnes dans le sens opposé du vent. Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, endiguer la zone pour retenir les écoulements, évitant ainsi toute contamination des sources d'eau.

5. RÉACTIVITÉ

Stabilité (conditions à éviter) : Stable (chaleur excessive)

Réactivité : Ne se produira pas. Conditions à éviter : aucune connue.

Substances incompatibles : Puissants oxydants, bases

Produits de décomposition dangereux : Peut former des produits de phosphore et/ou de soufre dangereux. Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.

6. TOXICOLOGIE ET RISQUES POUR LA SANTÉ

Voies de pénétration : Contact avec la peau et les yeux, absorption par la peau, inhalation profonde et ingestion

Effets de la surexposition : Malathion est un organophosphate qui inhibe les activités de cholinestérase. Les manifestations et symptômes peuvent inclure faiblesse, douleur dans la poitrine, maux de tête, vision trouble, pupilles rétrécies, salivation excessive, transpiration excessive, nausées, vomissements, diarrhée, crampes abdominales, fibrillation musculaire, convulsions, oedème pulmonaire, arrêt cardiaque possible et mort.

Exposition : TLV 435 mg/m³

Propriétés irritantes : n/d

Sensibilisation au produit : n/d

Effet cancérigène : Ni Malathion ni ses composants ne sont classés produits cancérigènes.

7. MESURES PRÉVENTIVES

Mesures spéciales de protection :

Respiratoires : Normalement non requis. Si les vapeurs excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur approuvé MSHA / NIOSH ou un masque pour la protection contre les poudres, vapeurs et brumes de pesticides

Yeux : Lunettes de protection ou protecteur facial

Gants : Caoutchouc ou imperméables

Chaussures : Caoutchouc ou imperméables

Vêtements : Couvre-tout ou tablier imperméable lors de manipulation du produit concentré

Autres : Travailler dans un endroit bien aéré

Vérifications techniques : Utiliser si la ventilation n'est pas adéquate.

Fuites ou déversements : Contenir le déversement ; absorber les liquides en les recouvrant avec de l'argile ou un autre produit absorbant ; aspirer, balayer et pelleter les résidus et en disposer dans des contenants appropriés. Décontaminer la surface en nettoyant avec un produit domestique chloré pur, et absorber les liquides comme mentionné précédemment. Contacter le fabricant et l'agence régulatrice provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination des matières contaminées : Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, contacter l'agence régulatrice provinciale ou le fabricant.

Conditions d'entreposage : Entreposer à des températures ne dépassant pas 40°C

8. PREMIERS SOINS

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire au moment d'obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés. Bien laver la peau et les cheveux au savon et à l'eau. En cas d'irritation persistante, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Contient un solvant de pétrole. Appeler un médecin immédiatement ou appeler un centre anti-poison.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a des difficultés respiratoires, lui administrer de l'oxygène. Appeler un médecin immédiatement.

Note au médecin : Ce produit est un insecticide de phosphate organique. Si des symptômes d'inhibition de cholinestérase apparaissent, le sulfate d'atropine par injection est un antidote. Le 2-PAM est aussi un antidote et peut aussi être utilisé, mais uniquement en combinaison avec l'atropine.

9. TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

TMD Canada : Non réglementé pour le transport terrestre ou ferroviaire. Réglementé pour le transport maritime seulement. MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (MALATHION 46 %) CLASSE 9, UN 3082, EMB. III. POLLUANT MARIN.

DOT États-Unis :

IMDG (transport maritime) :

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont gratuits et sont destinés à votre évaluation. À notre avis, ils sont, au moment de la publication du présent document, fiables, toutefois, il est de votre responsabilité de déterminer leur pertinence pour l'usage que vous souhaitez faire du produit. Il est recommandé de ne pas considérer ces renseignements comme étant entièrement complets parce des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables dans des conditions ou des circonstances d'utilisation particulières, exceptionnelles ou variables existantes en raison de lois ou de règlements gouvernementaux applicables. Vous devriez utiliser ces renseignements seulement à titre de supplément aux autres informations que vous aurez recueillies. Vous devez déterminer à partir des renseignements de toutes les sources s'ils sont valables et complets pour vous assurer un usage approprié du produit décrit ci-haut et pour la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, n'est accordée par United Agri Products Canada Inc. par rapport aux résultats que vous obtiendrez selon l'usage que vous ferez des renseignements. United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements.

n/a = ne s'applique pas

n/d = non disponible